

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ANNÉE 2011

PAGE DE GARDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Table des délibérations de l'année 2011 (triée par date)

Date de la séance	Objet de la délibération	Folio
31/01/11	I. Citerne enterrée pour le gaz	1
	II. Tarif locations des salles	1
	III. Renouvellement d'un contrat unique d'insertion (CAE) : Secteur administratif	2
	IV. Achat d'un bâtiment en vue d'y installer une boulangerie	2
	V. Achat d'un chemin rural reliant le village de chez Coutant à la route de St Simon de Pellouaille	2
	VI. Acquisition de petits matériels	2
	VII. Honoraires de maîtrise d'œuvre – Restructuration de la Mairie Avenant n° 2	2
28/02/11	I. Restructuration de la Mairie – Marché à procédure adaptée	3
	II. Restructuration de la Mairie – Signature du marché	3
	III. Convention de mise à disposition de matériel informatique	4
	IV. Biens vacants et sans maîtres	5
	V. S.I.G. Groupement de commandes pour la numérisation des documents d'urbanisme	5
	VI. Vitraux du Chœur de l'Église – Demande de subvention auprès de la DRAC	5
	VII. Vitraux du Chœur de l'Église – Demande de subvention auprès de la Région	6
	VIII. Vitraux du Chœur de l'Église – Demande de subvention auprès du Conseil Général	6
	IX. Travaux voirie « chez Raynaud »	6
15/03/11	I. Restructuration de la Mairie – Lot n° 4 Couverture Zinguerie	7
	II. Stockage gaz dans un réservoir enterré	7
	III. Reprise de l'éclairage public existant et mise en lumière de la façade de la mairie	7
	IV. Restructuration de la Mairie – Demande de subvention auprès du Conseil Général	8
	V. Travaux accessibilité personnes à mobilité réduite – Demande de subvention auprès du Conseil Général	8
	VI. Demande de subvention parlementaire pour les travaux	8

	de rénovation et d'agrandissement de la mairie	
	VII. Demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie	9
	VIII. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de restructuration de la mairie	9
18/04/11	I. Vote du compte administratif 2010 de la commune	10
	II. Approbation du compte de gestion de Mme Hamon Isabelle, comptable du Trésor Public – Commune	10
	III. Affectation du résultat commune – exercice 2010	11
	IV. Vote du compte administratif 2010 de la Régie de Transport	11
	V. Approbation du compte de gestion de Mme Hamon Isabelle, comptable du Trésor Public pour la Régie de Transport	11
	VI. Affectation du résultat Régie de Transport (exercice 2010)	12
	VII. Taux d'imposition pour l'année 2011	12
	VIII. Restructuration de la Mairie – Contrat d'Assurance d'Ouvrage	12
	IX. Chemin « Grand Pré de Chez Coutant » mise en place de l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural	12
23/05/11	I. Décision modificative n° 1 – Éclairage Public « rue de l'Hermione »	14
	II. Aliénation du chemin rural « Grand Pré de Chez Coutant »	14
	III. Pays de Saintonge Romane – Visites du soir 2011	14
	IV. Rétrocession des parties communes du lotissement « André beau »	15
	V. Montant du loyer : logement 1 A rue de la Chadenne	15
11/07/11	I. Aliénation du chemin rural « Grand Pré de Chez Coutant » - Annulation	16
	II. Aliénation du chemin rural « Grand Pré de Chez Coutant » - Cloturation	16
	III. Voirie – Assainissement de la route village de « Chez Bordeaux »	16
	IV. Lotissement ANDRE BEAU – Intégration des Parties Communes	16
	V. Achat d'une auto laveuse	16
	VI. Achat de matériel – Vidéo projecteur pour la Salle de Réunion du Conseil Municipal	17

	VII. Bâtiment communal – Logement locatif, Salle des Associations, Salle du Conseil Municipal	17
	VIII. Tarif annuel du Transport Scolaire effectué par le Minibus Communal	17
	IX. Commission Intercommunale des Impôts Directs	17
12/09/11	I. École Primaire – Achat de tables et de chaises	19
	II. École Primaire – Achat de tables pour le réfectoire	19
	III. Décision Modificative n° 2 – Tables et chaises École Primaire	19
	IV. Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime – Nouvelles demandes d'adhésion	19
	V. Création de poste – d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe	19
	VI. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	20
	VII. Dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques	20
	VIII. Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture et la Commune de Rioux	20
	IX. SEMIS – Engagements Financiers	21
	X. Bail civil avec France Telecom	21
03/10/11	I. Aménagement des locaux commerciaux	22
	II. Délibération fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement	22
	III. Aliénation d'un bâtiment (ancien presbytère) logement locatif, Salle des Associations, Salle du Conseil Municipal	22
	IV. La création d'un poste d'Attache Principal	23
	V. Personnel de la cantine – Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet	23
21/11/11	I. Restructuration Mairie – Avenant n° 1 – Lot n° 2 Gros Œuvre : ALM ALLAIN	24
	II. Restructuration Mairie – Avenant n° 1 – Lot n° 11 Chauffage Plomberie : Sté DUPRE	24
	III. Création des commerces	24
	IV. Cantine – Augmentation du prix de repas	25
	V. Création d'un poste d'Attaché Principal – Annulation	25
	VI. Logement Ancien Presbytère – Résiliation convention Palulos	25

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 31 JANVIER 2011

Ordre du jour :

2011/02

- Enfouissement citerne de gaz
- Location salles (consommations...)
- Renouvellement contrat CAE administratif
- Acquisition d'un bâtiment pour création boulangerie
- Achat d'un chemin communal
- Acquisition portant salle des fêtes
- Questions diverses

Le 31 janvier 2011 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 25 janvier 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean-Joël, HAGUENIN Bernard, BODIN Cédric, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, BOUILLON Stéphane, BOUTELLER Francis, MENARD Bernard
Mmes AUBIN Corinne, VIGNAUD Sylvie, HERRMANN Monique.

ABSENTS EXCUSES: Mr RICHARD Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BODIN Cédric.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 20 h 30.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2010.

I. CITERNE ENTERREE POUR LE GAZ :

Dans le cadre de la rénovation et restructuration de la mairie, la municipalité a souhaité que la citerne de gaz soit enterrée afin de privilégier l'embellissement autour de la mairie.

Monsieur Le Maire présente un devis de Primagaz pour une citerne enterrée, type Eternella d'une capacité de 1600 kg et donne pour information :

- les frais annuels de mise à disposition
- le forfait de mise en place « clés en mains ».

Après discussion,

Les conseillers souhaitent comparer les tarifs avec d'autres sociétés fournisseurs de gaz (Butagaz, Antargaz...).

Monsieur Le Maire contactera d'autres sociétés, et les devis fournis seront présentés aux conseillers pour avis et prise de décision finale.

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 31 JANVIER 2011

II. TARIF LOCATIONS DES SALLES :

Suite à la délibération en date du 11 avril 2008, il est nécessaire de modifier certains points sur le tarif des locations de salle.

Après discussion il est décidé :

- SALLE DES FETES :

- Associations de la Commune :

Location gratuite comprenant les frais d'électricité, de l'eau et du gaz.
Le nettoyage complet sera effectué par les membres de l'association.

- Habitants de la Commune :

Location 80 € ; tarif unique comprenant les frais d'électricité, eau et gaz.

Le nettoyage complet est à la charge du locataire.

- Habitants hors commune :

Location 180 € avec facturation de la consommation réelle des frais d'électricité et de gaz.

Le nettoyage complet est à la charge du locataire.

Il sera demandé à toute personne utilisant la salle des fêtes, le dépôt d'un chèque de caution de 200 € ainsi qu'une attestation d'assurance garantissant l'existence d'une clause « Responsabilité Civile de l'intéressé ».

- ANCIENNE CANTINE :

- Habitants de Rioux :

Location 50 € ; tarif unique comprenant les frais d'électricité, d'eau et de gaz.

Le nettoyage complet est à la charge du locataire.

- Habitants hors commune :

Location 100 € ; tarif unique comprenant les frais d'électricité, d'eau et de gaz.

Le nettoyage complet est à la charge du locataire.

Il sera demandé à toute personne utilisant la cantine, le dépôt d'un chèque de caution de 100 € ainsi qu'une attestation d'assurance garantissant l'existence d'une clause « Responsabilité Civile de l'intéressé ».

Concernant les deux salles :

- Un état des lieux sera fait à la prise de possession des locaux.
- Et un état des lieux sera fait lors de la remise des clés.

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 31 JANVIER 2011

2011/09

**III. RENOUELEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
(C.A.E) : Secteur Administratif**

Le maire informe l'assemblée que la personne du service administratif dont le contrat (CAE) à durée déterminée conclu pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2010 arrive à échéance le 28 février 2011.

Considérant que l'intéressé n'a pas découvert la totalité des actions de formation liées à son emploi.

Le maire propose aux membres du conseil municipal, la reconduction de ce contrat dans des termes identiques à savoir ; un temps partiel à raison de 23h30 heures/semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- d'adopter la proposition du maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOPTE : à l'unanimité par les membres présents.

IV. ACHAT D'UN BÂTIMENT EN VUE D'Y INSTALLER UNE BOULANGERIE :

Le conseil souhaite qu'une boulangerie s'installe rapidement dans la commune. C'est pourquoi le maire invite les conseillers à visiter la maison à vendre située : 1 rue de Saintes.

Afin d'estimer correctement les besoins nécessaires à cette installation, Monsieur le Maire contactera un professionnel qui se joindra à eux lors de cette visite.

Certains élus souhaitent que Monsieur Le Maire se renseigne pour savoir si la maison située en face de la salle des fêtes soit au : 5 rue de Tesson est toujours à vendre, car son emplacement est également intéressant.

Après discussion,

Dans l'attente de renseignements complémentaires, ce dossier sera à nouveau à l'étude lors de la prochaine réunion du conseil.

V. ACHAT D'UN CHEMIN RURAL RELIANT LE VILLAGE DE CHEZ COUTANT A LA ROUTE DE ST SIMON DE PELLOUAILE :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 24 janvier 2011 dans lequel Mr Claude Richard sollicite l'achat du chemin rural qui relie le village de Chez Coutant à la route de St Simon de Pellouaille car celui-ci se trouve au milieu de parcelles de terre lui appartenant.

Après discussion,

Ce courrier apparaît incomplet. Aucun plan ni aucun estimatif de superficie n'est joint.

De plus, l'intéressé étant absent, aucun complément d'information ne pouvant être fourni.

Le conseil municipal surseoit sa décision.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 31 JANVIER 2011**

VI. ACQUISITION DE PETITS MATERIELS :

Lors de diverses manifestations à la salle des fêtes, certains élus ont constaté qu'il n'y a pas assez de portants pour mettre les vêtements.

Après discussion,

Les élus décident l'achat de 2 ou 3 portants de qualité professionnelle afin qu'ils soient résistants.

Cette dépense étant inférieure à 4000 € ; elle sera imputée en section de fonctionnement, Art. 60632 : achat petit équipement.

**VII. HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE –
RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :**

AVENANT N° 2

Suite à la visite d'une personne du cabinet d'architecture départemental de La Rochelle

Une réunion supplémentaire s'est tenue en présence des membres de la commission bâtiment, des architectes et leurs collaborateurs pour faire le point sur l'avant projet définitif de la restructuration et extension de la mairie

Cette modification prévoit :

- un aménagement extérieur complet devant la future mairie avec des matériaux différents, ainsi que la réparation de l'extrémité des marches longeant la route
- un aménagement différent au dos du bâtiment avec la création d'ouverture dans le mur longeant la place de la salle des fêtes

Les modifications demandées par l'architecte des Bâtiments Historiques apportent une nouvelle hausse au contrat initial fixant la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre en fonction de l'estimation de travaux en phase APD

Un nouvel avenant est présenté au conseil suite à sa décision modificative n°1 en date du 02 août 2010.

Les honoraires de l'architecte qui sont en pourcentage du montant des travaux à hauteur de la mission APD sont donc également augmentés.

En conséquence, le montant H.T des honoraires passe de 66 350 € HT à 73 025 € HT (soixante treize mille vingt cinq euros).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal dans sa majorité (moins une abstention)

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Berthet-Roche et les co-traitants qui s'y rattachent

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 31 JANVIER 2011

2011/03

QUESTIONS DIVERSES :

Repas 3^{ème} age :

Le repas du 3^{ème} age aura lieu le dimanche 6 mars 2011. Le traiteur M. Gourdet nous ayant informé de sa cessation d'activité. Plusieurs propositions de menus ont été demandées. A l'unanimité, les élus choisissent le menu proposé par « Denise Traiteur ».

Voirie :

Suite à la réunion de la commission qui a eu lieu le samedi 22 janvier 2011. Jean-Joël Bodin informe les autres membres des travaux urgents à réaliser sur les chemins communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Philippe SOULISSE



Jean-Joël BODIN



Bernard HAGUENIN



Daniel FAURE



Cédric BODIN



Sylvie VIGNAUD



Bernard MENARD



Monique HERRMANN



Freddy CHAUVIN



Corinne AUBIN



Francis BOUTEILLER



Stéphane BOUILLON



**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 28 FEVRIER 2011**

Ordre du jour :

- Choix des artisans Restructuration de la Mairie
- Incorporation des biens vacants et sans maître
- Demande de subvention au Conseil général, restauration vitraux
- Convention pour mise à disposition de matériel informatique à l'école
- Saintonge Romane : Convention pour numérisation des documents d'urbanisme
- Complément délibération demande de subvention auprès de la DRAC
- Voirie : modification des travaux « rue de Chez Raynaud »
- Questions diverses

Le 28 février 2011 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 22 février 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean-Joël, HAGUENIN Bernard, BODIN Cédric, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, MENARD Bernard, RICHARD Claude
Mmes AUBIN Corinne, HERRMANN Monique.

ABSENTS EXCUSES: MM. BOUTEILLER Francis, BOUILLON Stéphane, VIGNAUD Sylvie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HAGUENIN Bernard.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 20 h 30.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2010.

I. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :

Marché à procédure adaptée :

Suite aux différentes décisions prises lors des précédentes réunions du conseil municipal et notamment la présentation de l'Avant Projet Définitif (A.P.D) lors de la réunion du 11 octobre 2010.

Le coût prévisionnel du projet étant estimé à 586 100 € HT.

Monsieur Le Maire précise que la procédure utilisée est la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

II. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :

Signature du marché :

Vu le Code des Marchés Publics concernant les marchés dit à Procédure Adaptée (MAPA).

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 28 FEVRIER 2011

2011/04

Vu la publicité parue dans la presse le mardi 25 janvier 2011 pour l'appel public à la concurrence.

Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics. Vu la mise en ligne, pour une consultation ouverte du marché en date du 24 janvier 2011 sur le site www.marches-securises.fr.

Vu la réunion en présence des membres du conseil municipal, l'équipe du maître d'œuvre qui s'est tenue le lundi 14 février 2011 à 14 heures 30 pour procéder à l'ouverture des plis.

Vu le rapport d'analyse des offres établies par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 1 : VRD

Entreprise : ETATP PICOULET

8 rue Fief d'Orennes

17260 Montpellier de Médillan

Montant du marché : 74 253,00 HT euros

Lot 2 : Démolitions – Gros œuvre

Entreprise : ALM ALLAIN

40 rte Chatenet

17260 CRAVANS

Montant du marché : 152 517,37 HT euros

Lot 3 : Détermitage

Entreprise : SAPA

22 rte de Chez Bonneau

17120 Mortagne s/ Gironde

Montant du marché : 3 346,40 HT euros

Lot 4 : Couverture - Zinguerie

Entreprise : THOMAS Fabrice

8 rte de St Seurin d'Uzet

17260 St André de Lidon

Montant du marché : 20 220,35 HT euros

Lot 5 : Charpente – Menuiserie bois

Entreprise : GUERIN

28, rue Alcide Gaboriaux

17240 St Dizant du Gua

Montant du Marché : 99 883,93 HT euros

Option retenue : remplacement volets existants

2 791,32 HT euros

Soit un montant du marché de 102 675,25 HT euros

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 28 FEVRIER 2011**

Lot 6 : Menuiserie Aluminium

Entreprise : BIRON

173 av. Gambetta

17100 SAINTES

Montant du marché : 19 626,00 HT euros

Lot 7 : Cloisons sèches – Plafonds

Entreprise : MARTAUD

65 av. de l'Europe

16200 JARNAC

Montant du marché : 34 329,60 HT euros

Lot 8 : Carrelage – Faïence

Entreprise : MARTAUD

65 av. de l'Europe

16200 JARNAC

Montant du marché : 18 351,65 HT euros

Lot 9 : Peinture

Entreprise : JOULIN

ZA La Plaine des Grands Champs

17260 GEMOZAC

Montant du marché : 14 383,63 HT euros

Option retenue : peinture volets neufs

-361,40 HT euros

Soit un montant du marché de 14 022,23 HT euros

Lot 10 : Electricité

Entreprise : MANDIN PALISSIER

56 rue François Arago

17200 ROYAN

Montant du marché : 33 246,90 HT euros

Option non retenue : Alarme anti-intrusion

Lot 11 : Chauffage gaz – Ventilation – Plomberie – Sanitaire

Entreprise : DUPRE

97 av. de Gambetta

17100 SAINTES

Montant du marché : 50 942,42 HT euros

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif communal 2011.

III. Convention de mise à disposition de matériel informatique :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire indique que la Communauté de Communes du Canton de Gémozac a mis à disposition aux écoles durant l'année 2010 :

- 1 ordinateur portable d'un montant de 598,00 € TTC.
- préparation pour la mise en service d'un montant de 60,00 € TTC.

Il précise qu'un procès-verbal de mise à disposition des biens doit être établi entre les deux collectivités.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Les conseillers approuvent le principe de mise à disposition des biens, année 2010, à destination des écoles.

Autorisent le maire à signer le procès-verbal d'un montant total égal à :

- 658,00 € TTC pour l'année 2010.

IV. BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles cadastrées N° AN 99 ; AO 109, 83 ; AE 141, 144 ; AH 294, 219, 146, 148, 150 ; AL 17, 41 ; AS 182, 467, 428, 440, 442 et AB 245, 248 n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 années. La parcelle dont il est fait état ne fait pas l'objet d'exploitation à ce jour.

En conséquence, le Conseil Municipal de Rioux émet un avis favorable pour poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal de ces biens comme vacant et sans maître, conformément à l'article L. 27 bis du Code du Domaine de l'Etat et à l'article 713 du Code Civil.

V. S.I.G. Groupement de commandes pour la numérisation des documents d'urbanisme :

Le Maire expose que,

En vue du marché de numérisation des documents d'urbanisme, le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dans un souci de cohérence territoriale, de compatibilité avec l'outil de consultation SIG qu'il met à disposition des collectivités de son territoire et de recherche d'économie d'échelle, assurera la coordination de l'ensemble de l'opération.

De ce fait, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes avec l'ensemble des communes souhaitant faire numériser leur document d'urbanisme, pour la durée du marché.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention constitutive du groupement de commandes qui en définira l'objet, les missions, ainsi que les modalités financières.

Compte tenu du nombre important de collectivités membres du groupement, et conformément à l'article 8.VII du Code des Marchés Publics, il est proposé de confier la signature, la notification et l'exécution du marché au Pays de Saintonge

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 28 FEVRIER 2011**

Romane, coordonnateur du groupement, pour le compte des membres de ce même groupement.

Il convient de surcroît, de faire appel à une Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui sera chargée de la sélection du prestataire dans le cadre de cette commande. Conformément à l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, il est proposé de désigner la CAO du Pays de Saintonge Romane, coordonnateur, comme Comité de Sélection du groupement de commandes.

Les données ainsi créées seront la propriété des communes commanditaires. Cependant, compte tenu de la nature des données produites et de l'intérêt pour d'autres organismes de pouvoir en disposer (services instructeurs, bureau d'études,...), il est nécessaire d'établir une convention d'échange de données urbanisme. Cette convention établit les règles d'utilisation pour les bénéficiaires de ces données et les modalités de diffusion des données par le Pays de Saintonge Romane, qui les centralise au sein de son SIG.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur Le Maire à la signer
- désigne la CAO du Pays de Saintonge Romane, coordonnateur, comme Comité de Sélection du groupement de commandes
- réserve les crédits budgétaires nécessaires pour la réalisation de l'opération
- approuve la convention d'échanges de données urbanisme et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

VI. Vitraux du Chœur de l'Eglise :

Demande de subvention auprès de la DRAC :

Suite à sa délibération en date du 29 novembre 2010 attribuant la restauration des deux baies du Chœur de l'Eglise à l'entreprise « Ateliers Bois et Lumière » de Vinax.

Par mesure de sécurité, le Conseil Municipal souhaite qu'une protection soit installée.

Un devis établi par l'entreprise Métallic est présenté d'un montant de 1205,00 € HT.

Après discussion,

Le Conseil accepte le devis présenté.

Considérant qu'à ce jour les travaux ne sont pas commencés. Que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune.

Le Conseil décide que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2011 pour un montant de :

- Ateliers « Bois et Lumière » 2 463,76 € TTC
- Sté Métallic 1 441,18 € TTC

Soit un coût total d'environ 3 910 €.

Les membres du Conseil Municipal présents donnent tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents et sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l'octroi d'une subvention.

VII. Vitraux du Chœur de l'Eglise :

Demande de subvention auprès de la Région :

Suite à sa délibération en date du 29 novembre 2010 attribuant la restauration des deux baies du Chœur de l'Eglise à l'entreprise « Ateliers Bois et Lumière » de Vinax.

Par mesure de sécurité, le Conseil Municipal souhaite qu'une protection soit installée.

Un devis établi par l'entreprise Métallic est présenté d'un montant de 1205,00 € HT.

Après discussion,

Le Conseil accepte le devis présenté.

Considérant qu'à ce jour les travaux ne sont pas commencés. Que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune.

Le Conseil décide que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2011 pour un montant de :

- Ateliers « Bois et Lumière » 2 463,76 € TTC
- Sté Métallic 1 441,18 € TTC

Soit un coût total d'environ 3 910 €.

Il autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Il sollicite auprès de la Région dans le cadre du FRIL l'octroi d'une subvention sachant l'intérêt des conseillers régionaux pour la restauration du patrimoine.

VIII. Vitraux du Chœur de l'Eglise :

Demande de subvention auprès du Conseil Général :

Suite à sa délibération en date du 29 novembre 2010 attribuant la restauration des deux baies du Chœur de l'Eglise à l'entreprise « Ateliers Bois et Lumière » de Vinax.

Par mesure de sécurité, le Conseil Municipal souhaite qu'une protection soit installée.

Un devis établi par l'entreprise Métallic est présenté d'un montant de 1205,00 € HT.

Après discussion,

Le Conseil accepte le devis présenté.

Considérant qu'à ce jour les travaux ne sont pas commencés. Que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune.

Le Conseil décide que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget primitif 2011 pour un montant de :

- Ateliers « Bois et Lumière » 2 463,76 € TTC
- Sté Métallic 1 441,18 € TTC

Soit un coût total d'environ 3 910 €.

Il autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Il sollicite auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention dans le cadre de sa politique relative à la culture sachant l'intérêt des conseillers généraux pour la restauration du patrimoine.

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 28 FEVRIER 2011

IX. TRAVAUX VOIRIE « CHEZ RAYNAUD » :

Dans le cadre des crédits voirie attribués par la Communauté de Communes de Gémozac, le conseil envisage de modifier les matériaux de surface « rue de Chez raynaud ».

Si le conseil choisit l'enrobé à chaud, les travaux seront augmentés de 7 200 €.

Après discussion,

les conseillers décident que les travaux seront réalisés :

- couche d'accrochage classique
- enrobé à chaud

Pour un coût total HT égal à 8 300 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

- **Voirie :**

1. Allée des Oiseaux :

M. Ménard signale que cette voie est endommagée par un artisan ayant réalisé des travaux à proximité.

M. Le Maire va contacter le propriétaire pour une remise en état de cette rue.

2. Rue St Jacques :

Ce dossier est bloqué entre les notaires Rome et Verez, suite à une mention apposée au service des hypothèques à Saintes.

3. Vente du chemin Chez Coutant :

M. Claude Richard donne l'historique lié à la voirie de ce village.

Ce dossier sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Philippe SOULISSE



Jean-Joël BODIN



Bernard HAGUENIN



Daniel FAURE



Cédric BODIN



Corinne AUBIN



Bernard MENARD



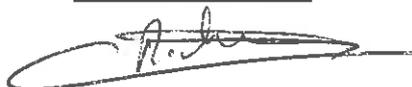
Monique HERRMANN



Freddy CHAUVIN



Claude RICHARD



**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 15 MARS 2011**

Ordre du jour :

2011-07

Restructuration de la mairie :

- Attribution du lot n°4 suite à refus de l'entreprise Désignée.
- Demande de subventions
- Présentation des devis pour un réservoir enterré de gaz
- Questions diverses

Le 15 mars 2011 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 10 mars 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean Joël, HAGUENIN Bernard, BODIN Cédric, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, MENARD Bernard, RICHARD Claude, BOUILLON Stéphane
Mmes AUBIN Corinne, HERRMANN Monique, VIGNAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSES: M. BOUTEILLER Francis

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BODIN Jean Joël.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 20 h 30.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 28 février 2011.

I. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :

Lot n° 4 Couverture Zinguerie :

Suite à la réunion du 28 février 2011 attribuant les marchés concernant les travaux de restructuration de la mairie.

Vu la lettre recommandée de l'entreprise THOMAS Fabrice refusant le lot qui lui a été attribué soit le lot n°4 : Couverture Zinguerie.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot n°4 : Couverture – Zinguerie

Entreprise ATM 49 rue Gallieni

17100 SAINTES

Montant du marché : 25 957,44 H.T

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif Communal 2011.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 15 MARS 2011**

II. STOCKAGE GAZ dans un réservoir enterré :

Suite à la délibération du 31 janvier 2011 dans laquelle les élus ont souhaité que plusieurs fournisseurs de gaz soient contactés.

Monsieur Le Maire présente les devis fournis par les sociétés :

- PRIMAGAZ avec un service correspondant :
 - Location annuelle pour la citerne de 200 € HT.
 - Forfait de mise en place « dés en mains » 250 € HT.
 - Tarif gaz 1145,00 € HT la tonne.

- BUTAGAZ avec un service correspondant :
 - Consignation stockage enterrée 850 € net
 - Terrassement 650 € HT
 - Remise commerciale exceptionnelle de 1500 € HT
 - Tarif gaz 995 € TTC la tonne.

- TOTALGAZ avec un service correspondant :
 - Une caution de 150 € net
 - Tarif gaz 987 € HT
 - Une remise commerciale exceptionnelle de 2000 € HT.

Après discussion,

les conseillers constatent que les prestations sont différentes ce qui rend compliqué la comparaison.

Toutefois, ils décident de désigner la société TOTALGAZ comme installateur et fournisseur de gaz à compter du mois d'avril 2011.

III. Reprise de l'éclairage public existant et mise en lumière de la façade de la mairie :

Considérant les travaux de restructuration de la mairie, il est obligatoire de faire appel au Syndicat Départemental Electrification (SDEER) afin que l'éclairage public fixé en façade de la mairie soit déposé. Puis sera réinstallé à la fin des travaux.

De plus, M. Le Maire propose qu'un éclairage encastré dans le sol éclaire la façade du bâtiment et en même temps assure la signalétique de l'accès handicapés.

Pour réaliser l'ensemble de cette opération, le devis proposé par le SDEER s'élève à 6680 € environ.

Considérant que le syndicat participe à hauteur de 50 % du coût général HT d'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire réaliser les opérations mentionnées ci-dessus.

Arrête le montant HT des travaux à six mille six cent quatre vingt euros et neuf centimes (6680,09 €).

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 15 MARS 2011**

2011-08

Fixe le mode de remboursement échelonné sur cinq annuités (5).

Dit que les crédits seront prévus aux budgets primitifs concernés.

Autorise le maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Autorise le maire à signer la convention qui doit être établie entre la mairie et le Syndicat d'Electrification (SDEER).

IV. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :

Demande de subvention auprès du Conseil Général :

Considérant les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 février 2011 et du 15 mars 2011 qui attribuent les marchés aux entreprises désignées.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux de restructuration et d'agrandissement de la mairie dont le coût prévisionnel s'élève à cinq cent vingt neuf mille deux cent soixante huit euros 26 cts HT (529 268,26 €) soit six cent trente trois mille quatre euros 84 cts TTC (633 004,84 €).

La répartition des travaux est faite de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| - Déplacement Agence Postale | 60 651,81 |
| - Extension mairie dans Agence Postale et garderie actuelle | 167 529,73 |
| - Restructuration RDC logement en mairie | 96 657,18 |
| - Aménagement étage existant en salle de réunion et archives | 159 399,52 |

Il autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme).

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les études financières faites pour mener à terme ce projet nécessite qu'une demande de subvention soit transmise au Conseil Général de la Charente-Maritime.

Il invite le Conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention.

L'assemblée municipale donne tous pouvoirs au maire pour effectuer les démarches administratives relatives à ce projet.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 15 MARS 2011**

V. Travaux accessibilité personnes à mobilité réduite :

Demande de subvention auprès du Conseil Général :

Considérant les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 février 2011 et du 15 mars 2011 qui attribuent les marchés aux entreprises désignées.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dont le coût prévisionnel s'élève à quarante cinq mille trente et un euros 02 cts HT (45 031,02 €).

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les études financières faites pour mener à terme ce projet nécessite qu'une demande de subvention soit transmise au Conseil Général de la Charente-Maritime.

Il invite le Conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention.

L'assemblée municipale donne tous pouvoirs au maire pour effectuer les démarches administratives relatives à ce projet.

VI. Demande de subvention parlementaire pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est appelé à solliciter une aide exceptionnelle auprès de Monsieur Le Député de la Charente-Maritime pour le projet relatif à la rénovation et à l'agrandissement de la mairie.

Il est proposé de demander ces crédits pour le projet suivant :

- Rénovation et Agrandissement Mairie dont le programme a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 février 2011.
Le coût est de 529 268,26 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Fonds Propres	100 000
Emprunts – Ligne de Trésorerie	53 817
<u>SUBVENTIONS SOLLICITEES</u>	
Etat – DETR	120 000
Conseil Général	96 671
Réserve Parlementaire	63 512
Région	<u>95 268</u>
TOTAL	529 268

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le programme présenté et le plan prévisionnel de financement
- Décide de solliciter l'attribution auprès de Monsieur BUSSEREAU Dominique, député, l'octroi d'une aide parlementaire.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 15 MARS 2011**

2011.09

VII. Demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les études financières faites pour mener à terme ce projet nécessite qu'une demande de subvention soit transmise à Madame La Présidente de la Région.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

A ce jour, le programme de travaux de restructuration et d'agrandissement de la mairie a un coût prévisionnel qui s'élève à :

633 005 € TTC (hors honoraires architecte, bureau de contrôle, coordinateur SPS).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire sollicite la Région pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention Local (FRIL).

VIII. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de restructuration de la mairie :

Suite à la décision de la municipalité lors de son débat d'orientation budgétaire an date du 16 mars 2009 de rénover et d'agrandir les locaux de la mairie.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les études financières faites pour mener à terme ce projet nécessite qu'une demande de subvention soit faite au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux de restructuration de la mairie dont le coût prévisionnel s'élève à 529 268,26 € HT soit 633 004,84 € TTC.
- d'adopter le plan de financement proposé :

	Sollicitée ou Acquis (à préciser)	Taux	Montant de la subvention
Fonds Propres			100 000
Emprunts – Ligne de Trésorerie			53 817
Sous total 1 (20 % minimum)			153 817
<u>SUBVENTIONS</u>			
Fonds Européens			
ETAT	Sollicitée	25 %	120 000
Conseil Général	Sollicitée	25 %	96 672
Région	Sollicitée	18 %	95 268
Autres Réserve Parlementaire	Sollicitée	12 %	63 511
Sous total 2			375 451
TOTAL HT			529 268

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 15 MARS 2011

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
- d'inscrire des crédits suffisants au Budget Communal.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Village de Chez Raynaud : Signalisation**

Le panneau STOP a été renversé. Pour des raisons de sécurité, il est demandé au maire que ce panneau soit remis par les employés municipaux dès que possible.

- **Village de Chez Bordeaux : Eaux pluviales**

Malgré, les réparations effectuées sur la voirie par les agents du service technique. Le Conseil Municipal trouve que l'état de la voirie reste médiocre. Une bordure en ciment devra être détruite car elle gêne l'écoulement naturel des eaux pluviales.

Un courrier va être transmis à la personne qui a réalisé ces travaux afin qu'elle enlève cette bordure.

- **Poste :**

Pendant les travaux de restructuration de la mairie. L'Agence Postale et les bureaux de la mairie sont installés provisoirement dans l'ancienne école. Il est demandé l'installation d'une boîte aux lettres extérieure à proximité de ces locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Philippe SOULISSE



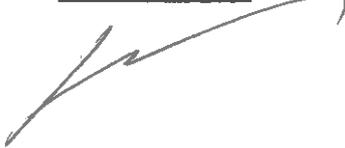
Jean-Joël BODIN



Bernard HAGUENIN



Daniel FAURE



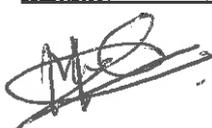
Cédric BODIN



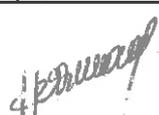
Corinne AUBIN



Bernard MENARD



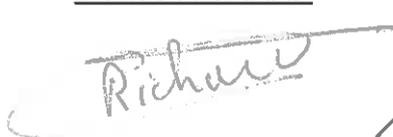
Monique HERRMANN



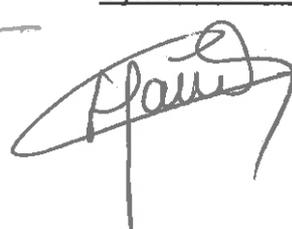
Freddy CHAUVIN



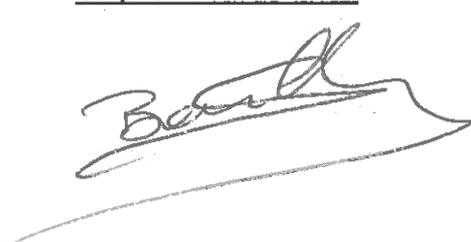
Claude RICHARD



Sylvie VIGNAUD



Stéphane BOUILLON



**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 18 AVRIL 2011**

Ordre du jour :

2011-10

Pour la commune et la Régie de Transport :

- Vote du Compte Administratif
- Approbation du compte de Gestion de Mme HAMON, comptable du Trésor Public
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition pour l'année 2011
- Budget Primitif 2011
- Mairie : Etude d'une assurance dommage ouvrage
- Proposition d'achat d'un chemin par M. Claude RICHARD
- Questions diverses

Le 18 avril 2011 à 21 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 12 avril 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean Joël, HAGUENIN Bernard, BODIN Cédric, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, BOUTEILLER Francis, RICHARD Claude, BOUILLON Stéphane
Mmes AUBIN Corinne, HERRMANN Monique, VIGNAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSES: M. MENARD Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame VIGNAUD Sylvie.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 21 h 00.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2011.

**I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA
COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame HERRMANN Monique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 dressé par M. SOULISSE Philippe,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2010,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 18 AVRIL 2011**

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section	Résultats propres à L'exercice 2010	376 506,41	518 796,14	
De	Résultats antérieurs 2009 reportés (ligne 002 du BP)		270 293,46	
Fonctionnement	Résultats à affecter	376 506,41	789 089,60	+ 412 583,19
Section	Résultats propres A l'exercice 2010	145 906,09	160 627,86	
D'investissement	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP)		111 300,27	
	Solde global d'exécution	145 906,09	271 928,13	+ 126 022,04
Reste à réaliser Au 31 décembre	Fonctionnement Investissement	398 289,55		- 398 289,55
Résultats cumulés				+ 140 315,68

- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération),
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE Madame
HAMON Isabelle, comptable du Trésor Public - COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE - EXERCICE 2010 :

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 18 avril 2011 le compte administratif pour 2010 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 412 583,19 Euros,

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution global de : + 126 022,04 €
- Un solde de restes à réaliser de : - 398 289,55 €
Entraînant un besoin de financement de : + 272 267,51 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2010,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Considérant que le budget de 2010 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 23) à la section d'investissement (compte 21) de 321 922,48 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2011 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : 272 267,51 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 140 315,68 €

IV. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA REGIE DE TRANSPORT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame HERRMANN Monique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 dressé par M. SOULISSE Philippe,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2010,

- 5) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 18 AVRIL 2011**

Compte administratif principal	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section Résultats propres à L'exercice 2010	6 389,66	7 502,04	
De Résultats antérieurs 2009 reportés (ligne 002 du BP)	119,48		
Fonctionnement Résultats à affecter	6 509,14	7 502,04	+ 992,90
Section Résultats propres A l'exercice 2010	3 813,04	3 380,00	
D'investissement Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP)		4 515,59	
Solde global d'exécution	3 813,04	7 895,59	4 082,55
Reste à réaliser Au 31 décembre			
Fonctionnement			
Investissement			
Résultats cumulés			

- 6) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 7) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération),
- 8) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**V. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MME
HAMON ISABELLE, Comptable du Trésor Public POUR LA
REGIE DE TRANSPORT :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VI. AFFECTATION DU RESULTAT REGIE DE TRANSPORT
(EXERCICE 2010) :**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 43,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif pour 2010 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 992,90 €.

Constatant que la section d'Investissement dudit compte administratif fait apparaître :

➤ Un solde d'exécution global de	:	+ 4 082,55 €
➤ Un solde de restes à réaliser de	:	0 €
Entraînant un besoin de financement de :		0 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2009,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2011,

Considérant que le budget de 2010 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 23) à la section d'investissement (compte 21) de 5 627,97€,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2011 le résultat comme suit :

- Excédent d'investissement reporté (compte 001) : + 4 082,55 €
- Report en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) : + 992,90 €

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 18 AVRIL 2011

VII. TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011 :

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu les états financiers du budget Primitif 2011
DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité de reconduire les taux de l'année 2010 pour l'année 2011,
à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,48 %
- Taxe foncière bâti : 14,20 %
- Taxe foncière non bâti : 47,37%

VIII. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE :

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal afin de savoir s'il est nécessaire de souscrire une assurance dommage ouvrage pour l'opération – Rénovation et Agrandissement de la mairie.

Cette assurance a pour but de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre une décision de justice.

Généralement son coût est égal à 1% environ du montant total des travaux.

Pour cela il a consulté l'agent général de GAN ASSURANCES, Compagnie où sont assurés les bâtiments municipaux

Après discussion,

Le conseil Municipal DECIDE :

- Etant donné le coût financier de ce contrat, de ne pas souscrire à une assurance Dommage Ouvrage.

IX. CHEMIN « GRAND PRE DE CHEZ COUTANT » - mise en place de l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. RICHARD Claude qui souhaite acheter une partie du chemin rural situé dans la zone dite « grand pré de chez coutant »

Ce chemin rural situé entre deux parcelles appartenant à M. Richard Claude semble être peu utilisé

Par le public, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à main levée :

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 18 AVRIL 2011

- 8 voix **POUR** la vente
- 1 voix **CONTRE** la vente
- 3 abstentions

201113

DECIDE :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit du « grand pré de chez coutant », en application du décret n° 76-921 précité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Course Cycloport du Vélo Club Saintais le 25 avril 2011 :**

Comme l'année passée, le Vélo Club Saintais organise une épreuve cycliste sur la commune de Rioux, le lundi de Pâques.

Pour assurer la sécurité durant le déroulement de cette manifestation, Monsieur Le Maire demande aux conseillers de bien vouloir aider pour réguler la circulation.

Un courrier est également transmis aux bénévoles ayant participé l'année dernière.

Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité à la fin de la manifestation à la salle des fêtes.

- **Jeux Intercommunaux :**

M. Julien CHOLLET a pris contact avec la mairie de Gémozac pour présenter son projet de jeux intercommunaux.

Il souhaite que la commune de Rioux participe à cette manifestation qui se déroulera à Gémozac le 21 août 2011.

Monsieur Le Maire va contacter des jeunes Rioutais pour savoir s'ils peuvent former une équipe pour participer à cette journée.

- **Bulletin Municipal :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de la commission information qu'il va falloir travailler à la préparation du bulletin municipal 2011.

Dès que possible, chacun peut informer les associations pour qu'elles préparent des nouveaux articles.

Le moment idéal pour la parution de ce fascicule serait début juin.

- **Locations de salles :**

M. Jean Joël Bodin est responsable des états des lieux de la salle des fêtes et de l'ancienne cantine.

Afin que les utilisateurs fournissent un ménage correct. Dans un souci de simplification, étant donné le prix dérisoire des sachets de produits d'entretien.

Lors de la remise des clés des salles, un sachet de produit d'entretien pour le nettoyage des sols sera également fourni aux locataires des deux salles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Philippe SOULISSE



Jean-Joël BODIN



Bernard HAGUENTIN



Freddy CHAUVIN



Daniel FAURE



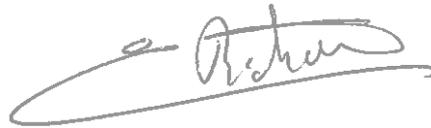
Cédric BODIN



BOUTEILLER Francis



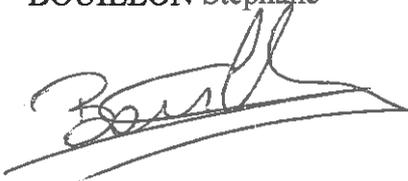
Claude RICHARD



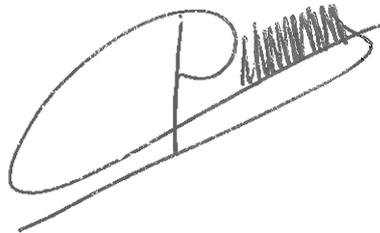
Monique HERRMANN



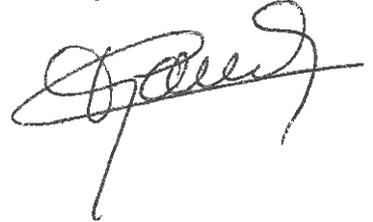
BOUILLON Stéphane



Corinne AUBIN



Sylvie VIGNAUD



COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 23 MAI 2011

Ordre du jour :

2011/14

- Comptabilité : Décision modificative n° 1
- Réflexion pour la désignation d'un Commissaire Enquêteur : Vente chemin de Chez Coutant
- Organisation et présentation du budget pour les visites du soir organisées par Saintonge Romane. Rioux le mardi 5 juillet.
- Etude pour reprise des parties communes du lotissement André Beau
- Questions diverses

Le 23 mai 2011 à 21 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 17 mai 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean Joël, HAGUENIN Bernard, BODIN Cédric, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, MENARD Bernard, RICHARD Claude, BOUILLON Stéphane

Mmes AUBIN Corinne, HERRMANN Monique, VIGNAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSES: M. BOUTEILLER Francis

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOUILLON Stéphane.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 21 h 00.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 18 avril 2011.

I. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2011 :

NOUVELLES DÉPENSES			NOUVELLES RECETTES		
Article	Nature	Montant des crédits à ouvrir	Article	Nature	Montant
21534 (41)	Intégration Eclairage Public Rue de l'Hermione	9.98 €	1325 (41)	Intégration Eclairage Public Rue de l'Hermione	9.98 €
21534	Eclairage Public Rue de l'Hermione	9.98 €	020	Dépenses Imprévus	- 9.98 €

II. ALIENATION DU CHEMIN RURAL « Grand pré de chez Coutant » :

Mr RICHARD Claude n'a pas participé ni au vote, ni à la discussion.

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 18 avril 2011 de procéder à l'enquête Publique pour la vente du chemin rural « Grand pré de chez Coutant » pour lequel Mr RICHARD Claude c'est porté acquéreur.

Monsieur Le Maire, invite monsieur Claude RICHARD a ne pas participé à ce débat.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 23 MAI 2011**

M. Le Maire a reçu la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2011 et propose aux conseillers de désigner un membre de cette liste afin que ce dossier soit traité de façon impartiale.

M. Le Maire informe les conseillers qu'un tel fonctionnement entraînera un coût financier important pouvant aller jusqu'à 1500 € environ.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette démarche financière par un vote à main levée :

- Pour : 9 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 1 voix

M. Le Maire va donc désigner un commissaire enquêteur et déterminer avec lui la période à laquelle pourra être fixée cette enquête publique.

Concernant les frais occasionnés par cette procédure ainsi que le prix de vente de ce chemin qui représente environ 400m sur 3m de large, la municipalité se prononcera lors d'une prochaine réunion.

**III. PAYS DE SAINTONGE ROMANE : Visites du soir
2011**

Suite à la proposition de l'organisation au sein du pays de Saintonge Romane ; il est prévu une visite du soir à Rioux le mardi 5 juillet à 20h30.

Ces soirées sont gratuites pour le public.

Un guide conférencier de l'Atelier du Patrimoine fait cheminer le public dans le village pour découvrir le patrimoine et l'histoire des habitants.

Des propositions artistiques viennent ponctuer le fil de certaines soirées :

A Rioux il est prévu, scénographie de Yannick Veillon et animation avec « Feu Nouvia ».

Un verre de l'amitié à base de produits locaux offert par la commune, clôture chaque visite.

Une convention est signée avec l'Atelier du Patrimoine pour l'animation de la visite patrimoniale, accompagnée d'un budget prévisionnel d'environ 670 €, déduction faite des différentes subventions, il reste à la charge pour la commune une dépense d'environ 250 € pour cette soirée plus le pot offert en fin de visite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

- l'organisation de cette visite du soir

ACCEPTTE

- la participation financière de la commune pour couvrir le solde des frais artistiques, ainsi que les éventuels autres frais.

AUTORISE

- le maire à signer la convention et autres documents nécessaires à ce projet.

IV. Rétrocession des parties communes du lotissement
« ANDRE BEAU » :

Le maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier du mandataire judiciaire la SCP Silvestri- Baujet. Celui-ci écrit que désormais tous les lots sont vendus ou en cours de cession d'où la nécessité pour les élus de prendre une décision sur la rétrocession des parties communes.

Les conseillers présents estiment qu'ils manquent de précisions sur les conséquences d'une telle décision, ils aimeraient avoir des éclaircissements sur cette situation qui stagne depuis plusieurs mois.

Monsieur Le Maire espère apporter des informations complémentaires pour la prochaine réunion.

V. MONTANT DU LOYER : logement 1 A rue de la
Chadenne :

Considérant que le logement situé 1 A rue de la Chadenne est d'une superficie moyenne, mais que ce logement se situe sur deux étages.

Que cela fait plusieurs fois que les locataires restent peu de temps dans le logement.

Afin de palier à ces petits problèmes,

Après discussion,

Le conseil décide de revoir à la baisse le montant du loyer

FIXE : quatre cent soixante euros mensuels

à 460 € le montant du loyer à compter du 1^{er} juin 2011.

QUESTIONS DIVERSES :

- Courses Cyclistes :

28^{ème} Boucles Nationales du Printemps le samedi 18 juin.

Comme habituellement, à cette période se déroule la course cycliste du canton Gémozac.

Monsieur Le Maire pense qu'il va falloir solliciter 8 ou 9 personnes au titre de signaleurs pour assurer la sécurité pour cette épreuve.

Le temps de présence est d'environ ½ heures en tout début d'après-midi et débute à partir de 14h45. Toutes les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en mairie.

- Auto laveuse :

Monsieur Le Maire a en sa possession plusieurs prospectus et plusieurs devis pour cet achat décidé lors de l'élaboration du budget primitif 2011.

Plusieurs sociétés doivent venir faire une démonstration sur le sol du groupe scolaire.

Toutes les personnes disponibles peuvent y assister.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 23 MAI 2011**

Borne incendie :

Sur le budget primitif 2011, il a été prévu d'installer sur la commune une borne incendie conforme à la nouvelle réglementation afin d'assurer la sécurité sur notre commune.

Le plan initialement prévu prévoyait cette installation en face de l'église.

Monsieur Le Maire a donc été surpris de voir qu'elle était mise à l'entrée du bourg au carrefour avec la rue de St André et de Montpellier.

Les services de la RESE lui ont répondu qu'à cet endroit la pression dans les conduites d'eau était supérieure et qu'elle se trouvait à une distance presque égale entre le groupe scolaire et la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire doit prochainement rencontrer, Mr GARDELLE responsable de la RESE.

Il informera les conseillers de la suite de cette affaire.

- Repas des conseillers :

Comme l'année passée, les conseillers et les employés municipaux souhaitent se réunir autour d'un repas.

Il est décidé qu'il se tiendra au restaurant « des brousses » le dimanche 11 septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Philippe SOULISSE



Jean-Joël BODIN



Bernard HAGUENIN



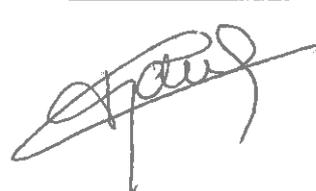
Daniel FAURE



Cédric BODIN



Sylvie VIGNAUD



Bernard MENARD



Monique HERRMANN



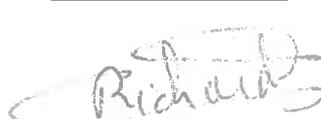
Freddy CHAUVIN



Corinne AUBIN



Claude RICHARD



Stéphane BOUILLON



COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 11 juillet 2011

2011/16

Ordre du jour :

- Régularité administrative concernant l'aliénation du chemin rural « chez Coutant »
- Lotissement André Beau : Examen en vue de l'intégration des parties communes
- Suite à plusieurs essais ; discussion et décision concernant l'achat de l'auto laveuse
- Etude du devis concernant l'installation d'un vidéo projecteur dans la future salle de réunion du conseil municipal
- Questions diverses

Le 11 juillet 2011 à 21 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 05 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean Joël, HAGUENIN Bernard, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, MENARD Bernard, BOUILLON Stéphane et BOUTEILLER Francis

Mmes AUBIN Corinne, HERRMANN Monique.

ABSENTS EXCUSES: BODIN Cédric, RICHARD Claude et VIGNAUD Sylvie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOUTEILLER Francis.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 21 h 00.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2011.

I. ALIENATION DU CHEMIN RURAL « Grand Pré de chez Coutant » :

M. le Sous-Préfet nous informe que la délibération sur ce dossier prise lors de la séance du 18 avril 2011 est entachée d'illégalité.

Les dispositions de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) font référence à la notion de conseiller intéressé à l'affaire.

En effet, « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* »

Au vue de ces dispositions et observations de M. le Sous-Préfet.

Le Conseil annule et retire la délibération en date du 18 avril 2011 relative à cette affaire.

II. ALIENATION DU CHEMIN RURAL « Grand Pré de chez Coutant » :

Suite à la demande faite par M. Claude RICHARD concernant l'achat d'un chemin communal dénommé « le Grand Pré de chez Coutant ».

Il s'avère que cette personne n'est pas propriétaire des terrains jouxtant ce chemin rural et qu'il s'agissait d'un échange de cultures entre deux agriculteurs.

Le propriétaire des terrains a pris contact avec les élus pour signaler qu'il souhaitait reprendre possession de ces parcelles.

M. Claude RICHARD a signalé qu'il retirait sa demande d'achat.

Ce dossier est clos suite à ces divers changements.

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 11 juillet 2011

III. VOIRIE-Assainissement de la route village de
« chez Bordeaux » :

Ce dossier est présenté par M. BODIN Jean Joël.
En raison d'une enveloppe supplémentaire attribuée par la Communauté de Communes de Gémozac pour les travaux d'amélioration de la voirie communale. La commune dispose d'un complément d'environ de 11 000 €.

Le devis de l'entreprise Picoulet pour le reprofilage de la chaussée et l'assainissement par buses et caniveaux au village de chez Bordeaux s'élève à 11 165 € environ.

A l'unanimité, les élus acceptent ce devis.

Considérant que l'écoulement des eaux pluviales se fera par l'installation de regards avec des buses pour reprendre l'écoulement de l'eau dans le fossé puis vers le terrain de M. BOSSARD Alain n° 40 rue des Balais, une convention de servitude sera signée avec cette personne.

IV. Lotissement ANDRE BEAU – Intégration des
Parties Communes :

Ce dossier est présenté par M. SOULISSE Philippe.

Lors du dépôt du permis de construire de ce lotissement, un accord oral avait été décidé entre la Société André Beau et la municipalité en place pour la reprise des parties communes.

Ce qui explique que dans l'arrêté d'autorisation de construire ce lotissement, il n'est pas stipulé qu'une convention sera signée entre tous les propriétaires pour la création d'un syndic pour gérer les frais occasionnés par les installations communes.

Au regard de cette situation, il est demandé un vote à main levée pour intégration des parties communes dans le domaine communal.

Résultat du vote :

6 voix pour

4 voix contre

Il va donc être procédé par acte notarié à cette intégration.

En contrepartie, un courrier sera transmis à M. LACAPE, notaire pour une demande de participation financière concernant les frais occasionnés pendant 2 années pour :

- Electricité de la pompe de relèvement
- Electricité pour l'éclairage public
- Entretien des espaces verts
- Installation de portes métalliques au local poubelles.

V. ACHAT D'UNE AUTO LAVEUSE :

Ce dossier est présenté par Mme Corinne AUBIN.

Quatre sociétés ont été mises en concurrence pour cet achat :

- Ets POLLET – Modèle NIFISK CA330
- Ets ARGOS – Modèle ARGOS 340 ET ARGOS 420
- Ets ZEP – Modèle SCRUBTEC 233
- Comptoir de la propreté – Modèle CLEANFIX RA431E ET RA501E

Après discussion,
les conseillers pensent qu'il est souhaitable d'avoir un matériel assez large.

A l'unanimité, ils décident

- l'achat du modèle ARGOS 420 d'une valeur de 2420 € TTC environ.

VI. Achat de matériel – Vidéo projecteur pour la Salle de Réunion du Conseil Municipal :

Ce dossier est présenté par M. Bernard HAGUENIN.

Lors d'une réunion de chantier, il a été demandé à l'architecte l'installation d'un vidéo projecteur dans le bâtiment rénové de la mairie.

Pour ce faire, il a consulté l'entreprise attributaire du lot. Electricité : Entreprise Mandin-Palissier.

M. HAGUENIN présente le devis d'un modèle préconisé par le Cabinet CITEC. Il s'agit d'un vidéo projecteur de marque EPSON avec les prises supplémentaires, le coût total de cet investissement s'élève à 2670 € TTC environ.

Après recherche, le même matériel a été trouvé pour un montant beaucoup moins élevé.

M. Le Maire doit transmettre cette information à M. Franck ROCHE, architecte.

La municipalité refuse le devis tel qu'il est présenté.

Il donne son accord pour l'installation des prises, et demande un nouveau devis en distinguant le montant de la main d'œuvre pour la pose des prises.

VII. BATIMENT COMMUNAL – Logement Locatif, Salle des Associations, Salle du Conseil Municipal :

Lors de différentes réunions du Conseil Municipal, il a été évoqué d'étudier la destination du bâtiment regroupant :

- logement : 3 impasse de l'Eglise
 - logement : 8 place de la Mairie
 - Salle de Réunion du Club du 3^{ème} age
 - Salle de Réunion du Conseil Municipal et Salle des Mariages
- Considérant qu'à compter du mois de février 2012, la rénovation de la mairie sera terminée.
 - Que le logement situé 3 impasse de l'Eglise nécessite des travaux coûteux pour être rendu habitable.
 - Vu qu'il pourra être mis à disposition au Club de l'Age d'Or des salles inoccupées.

Les membres présents s'interrogent de la nécessité de conserver ce bâtiment.

Après discussion,

Vu le mauvais état général de celui-ci, la municipalité décide de vendre ce bâtiment et souhaite qu'il soit mis en vente dans les agences immobilières dès que possible.

VIII. TARIF ANNUEL du Transport Scolaire effectué par le Minibus Communal :

Par délibération en date du 27 juillet 2009, le Conseil Municipal a fixé une participation financière pour les familles utilisant le service du ramassage par le minibus communal.

Considérant qu'aucune augmentation n'a eu lieu depuis cette date.
Vu la constante augmentation du prix du carburant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil

DECIDE que la participation annuelle forfaitaire à compter du 1^{er} septembre 2011 sera égale à :

- famille avec 1 enfant : 38 €
- famille avec 2 enfants : 58 €
- famille avec 3 enfants et plus : 72 €

IX. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Suite à l'information donnée par la Communauté de Communes de Gémozac, la municipalité est informée de la création d'une commission intercommunale des impôts directs.

Son rôle est consultatif, elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux, elle est également informée des modifications de valeurs locatives des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Les dix commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables.

Pour cette raison, le Président de la Communauté de Communes de Gémozac demande qu'on lui propose quatre personnes afin d'établir la liste des commissaires qui composeront la commission.

A l'unanimité, les conseillers proposent :

- M. Francis BONNIN
- M. Frédéric LAPREE
- M. François TURPIN
- M. Jack LIONET

En cas de besoin, une liste supplémentaire de quatre personnes est gardée en instance M. Michel LUCAZEAU, M. Jacky FILLIOLLEAU, M. Yves LAIGLE et M. Marcel COURRAUD.

QUESTIONS DIVERSES :

- Voirie :

M. Bernard MENARD demande l'empierrement de l'entrée du village de chez Chauvin.

La commission voirie ira sur place pour mesurer l'empiètement exacte de la voirie.

- Voirie :

M. Bernard MENARD demande que 2 chemins ruraux donnant accès aux parcelles de bois soient nettoyés et remis à leurs largeurs initiales.

Ils sont situés AS entre les parcelles Chere rente, la Combe, les Sables et la Caillere.

Après discussion, à l'unanimité les conseillers décident que le bois coupé sera commercialisé.

Le prix sera décidé ultérieurement en fonction de la qualité du bois.

Ce travail sera effectué par les agents du service technique pendant leurs heures de travail.

Dans le cas où ce travail se ferait par les employés pendant le week-end, ils conserveront le bois.

- Poteau incendie :

M. Le Maire donne lecture du courrier de la RESE concernant la mise en place d'une borne incendie à un emplacement différent du souhait exprimé par le Conseil Municipal.

Après discussion,

Considérant que le positionnement de cet équipement respecte des impératifs de débit d'eau.

- Considérant que la zone d'influence de 400 autour du poteau tel qu'il est installé assure la couverture incendie du bourg.

- Vu l'effort financier fournit avec une remise exceptionnelle qui octroi une baisse de tarif de 19 %.

Le conseil DECIDE de maintenir le poteau à l'endroit où il a été installé.

- Ecole Primaire – Agrandissement de la cour de récréation :

Suite à la réunion du Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal est informé qu'à la rentrée scolaire en septembre 2011, il y aura 78 élèves environ.

Les parents d'élèves ainsi que les enseignantes ont demandé un agrandissement de la cour avec une partie enherbé.

Certains conseillers souhaitent voir la situation réelle sur le terrain puisque l'écoulement des eaux de pluie est à ce même emplacement.

Cette question sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

- Commerces :

Mme Christine HUBERT, Exploitante de l'alimentation a rencontré M. BONNET de la CCID, car elle souhaite arrêter son activité prochainement.

Afin de maintenir un cœur de bourg vivant et agréable, la municipalité se doit de tout mettre en œuvre.

Pour faciliter l'installation d'une activité commerciale (alimentation, boulangerie...), elle se doit d'étudier le plus rapidement possible les diverses possibilités.

M. Francis BOUTEILLER pense qu'il faut faire un referendum ou une enquête publique auprès des habitants de la commune.

Il est procédé à un vote à main levée :

Pour : 5 voix

Contre : 5 voix

Après discussion, dans un souci de raccourcir les délais administratifs.

L'idée d'un référendum est annulée.

Plusieurs conseillers pensent que la salle des fêtes étant située au centre bourg du village est un bâtiment qui pourrait servir à l'installation des commerces.

Et qu'une salle des fêtes ou salle polyvalente pourrait être construite à proximité de l'école sur le terrain appartenant à la commune.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 11 juillet 2011**

Etant à l'extérieur du bourg cela résoudrait le problème des nuisances sonores.
Cette salle pouvant servir à l'école pour faire du sport.
Pour des raisons budgétaires ces 2 projets ne peuvent pas être instruits en même temps.

Pour l'installation des commerces dans la salle des fêtes, il est procédé à un vote à main levée :

Pour : 9 voix

Contre : 1 voix

Il est demandé à M. Le Maire de contacter plusieurs architectes pour qu'une esquisse du bâtiment soit présentée aux conseillers dès la rentrée.

Il est urgent de pouvoir proposer à des commerçants désireux de s'installer à Rioux des locaux fonctionnels.

- Repas du Conseil Municipal et du personnel communal :

L'année dernière M. Jean Joël BODIN avait souhaité que les conseillers et le personnel communal se retrouvent autour d'un repas.

Vu le succès de cette journée, les conseillers souhaitent à nouveau se réunir.

Dans la séance du 23 mai 2011, il avait été décidé que ce repas aurait lieu le 11 septembre mais le comité des fêtes ayant programmé une brocante, ce repas est reporté au 18 septembre 2011.

- Intervention de M. Alain CHARRIER :

M. Le Maire donne la parole à M. Alain CHARRIER, administré présent à cette réunion.

Une partie de la rue de chez Chabot, bien qu'ayant été entretenue par la commune est restée propriété des riverains.

Il souhaite qu'une procédure de prescription acquisitive soit mise en œuvre auprès du Tribunal de Grande Instance de Saintes par M. Le Maire.

Des précisions seront demandées au Tribunal.

De plus, de nombreux véhicules viennent circuler dans cette voie sans issue.

Il demande qu'un panneau « Voie Sans Issue » soit installé en début de rue pour renseigner les automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Philippe SOULISSE



Jean-Joël BODIN



Bernard HAGUENIN



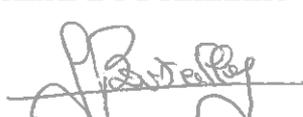
Freddy CHAUVIN



Daniel FAURE



Francis BOUTELLER



Bernard MENARD



Monique HERRMANN



Stéphane BOUILLON



Corinne AUBIN



Ordre du jour :

- Achat de tables et de chaises pour les classes de l'école
- Achat de tables pour le réfectoire de la cantine
- Syndicat des eaux : nouvelles demandes d'adhésion
- Création d'un poste d'agent technique territorial
- Décision sur schéma départemental de coopération intercommunale
- Demande d'aide auprès du conseil général pour la destruction des nids de frelons asiatiques
- Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la préfecture et la commune
- Questions diverses

Le 12 septembre 2011 à 21 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 06 septembre 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean Joël, HAGUENIN Bernard, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, MENARD Bernard, BOUILLON Stéphane BOUTEILLER Francis et BODIN Cédric.

Mmes AUBIN Corinne, HERRMANN Monique et VIGNAUD Sylvie.

ABSENTS EXCUSES: RICHARD Claude

Sachant que Mr RICHARD Claude donne son pouvoir à Jean Joël BODIN pour toutes les prises de décision.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HERRMANN Monique.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 21 h 00.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2011.

I. ECOLE PRIMAIRE – Achat de tables et de chaises :

Vu l'augmentation des effectifs scolaires à la rentrée 2011, ils s'avèrent nécessaire d'acheter des chaises et des tables.

M. Le Maire propose 2 devis :

- Sté Delagrave pour un montant de 1300 € TTC
- Sté Boss pour un montant de 1700 € TTC.

Afin de créer un ensemble correct, le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'achat de ce mobilier identique à celui existant déjà.

10 chaises et 10 tables seront acquises auprès de la Sté Delagrave pour un montant TTC de 1300 € environ.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits à la section investissement du BP 2011.

II. ECOLE PRIMAIRE – Achat de tables pour le réfectoire :

Vu l'augmentation des effectifs à la rentrée scolaire 2011-2012. Il est nécessaire d'acheter des tables supplémentaires pour le réfectoire de la cantine.

Afin d'avoir franco de port, il est envisagé l'achat de 5 tables.

Un devis est demandé à la société qui a fournit les anciennes tables c'est-à-dire l'entreprise « Meubles MARTEL » à Pont l'Abbé d'Arnoult et un devis est également demandé à la société GILMAT.

Les prix estimés sont d'environ :

- Sté GILMAT, modèle GAMMAI 160x80 – 161 € HT
- Sté MARTEL, hêtre massif, 150x70 – 285 € HT

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011**

Après réception des devis, l'entreprise retenue sera la Sté GILMAT.

DECIDE

De mettre les crédits nécessaires à cette acquisition au budget 2011 soit 1500 €.

III. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2011 :

NOUVELLES DÉPENSES			NOUVELLES RECETTES		
Article	Nature	Montant des crédits à ouvrir	Article	Nature	Montant
2184 op. 123	Table chaises Ecole Primaire	1 300 €	020	Dépenses Imprévues	- 2 800 €
2184 op. 124	Table Réfectoire Ecole	1 500 €			

**IV. SYNDICAT DES EAUX de la Charente-Maritime :
Nouvelles demandes d'adhésion :**

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 15 juin 2011 acceptant l'adhésion de 3 nouvelles collectivités, à savoir :

- **LE BOIS PLAGE EN RE et SAINTES** pour la compétence « **Service public de contrôle, d'installation et de gestion d'équipements non collectifs d'assainissement** » ;
- **ANNEPONT** pour la compétence « **Organisation générale du service – Financement des investissements d'eau potable** et pour la compétence optionnelle « **Exploitation du service d'eau potable** ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ❖ donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime telles qu'indiquées ci-dessus et conformément à la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2011.

**V. CREATION DE POSTE : d'Adjoint Technique Territorial
de 2^{ème} classe :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la mise en retraite de Mr Paquereau Claude, il convient de le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée **décide** :

1- La création d'un emploi d' Agent Technique Territoriale à temps complet (soit 35/35^{ème}) pour l'entretien, chauffeur de minibus les semaines scolaires à compter du 01/01/2012.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d' Agent Technique Territoriale de 2^{ème} classe.

2- De modifier ainsi le tableau des emplois.

3- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VI. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et présenté aux conseillers les propositions de la Préfecture de la Charente-Maritime sur l'évolution de la carte des EPCI à fiscalité propre,

Vu la décision des conseils municipaux de La Jard et Colombiers de rester membres de leur Communauté de Communes d'origine afin de participer à la réalisation de la future communauté d'agglomération saintaise,

Vu la décision du conseil municipal de Montils en date du 02 juillet 2011 d'adhérer à la C.D.C. du Pays Santon,

Vu les décisions des conseils municipaux de Thézac et Champagnolles d'adhérer à la C.D.C. du Canton de Gémozac,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la C.D.C. du Canton de Gémozac concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré,

DECIDENT

de répondre favorablement à la demande des communes qui souhaiteront adhérer à la Communauté de Communes du Canton de Gémozac et qui bénéficient déjà des équipements et des services communautaires telles que Champagnolles et Thézac.

VII. DISPOSITIF D'AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES :

Vu l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 328 adoptée par Conseil Général de la Charente-Maritime le 23 juin 2011,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce vespa velutina, communément dénommée frelon asiatique, dont la prolifération semble constante,

Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011

Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,

Considérant le dispositif de subvention mis en place par le Département de la Charente-Maritime durant la période de juillet à novembre 2011 inclus.

DECIDE

1° De favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal (ou sur le périmètre intercommunal) en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime dont le montant s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon la technique employée,

2° De ce conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime,

VIII. Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Préfecture et la Commune de Rioux :

Vu la possibilité de télé-transmettre les documents au contrôle de légalité. Etant donné que ce procédé permet une économie de papier et de temps car l'accusé de réception de la Sous-Préfecture est quasiment instantané et ainsi facilite le traitement de chaque dossier.

Dans le cadre de la démarche globale de modernisation et de simplification administrative engagée par les services de l'Etat, et en particulier suite à la Loi d'août 2004 relative aux responsabilités locales, il est désormais possible aux collectivités locales de transmettre, sous forme dématérialisée, leurs actes administratifs aux services chargés du contrôle de légalité. Le cadre national qui détermine ces télétransmissions s'appelle le programme ACTES. Afin de promouvoir ACTES, la Préfecture de la Charente-Maritime a récemment organisé plusieurs réunions cantonales auprès des collectivités de son ressort.

La mise en œuvre de ce programme nécessite d'une part la signature d'une convention entre la collectivité et Monsieur le Préfet et d'autre part la mise en place de solutions techniques qui garantissent la sécurité des échanges électroniques.

Dans le but d'un démarrage progressif, la convention ACTES prévoit d'initier les télétransmissions au contrôle de légalité en commençant par les documents dont la dématérialisation ne pose pas problème. C'est pourquoi il est proposé de ne pas télétransmettre dans un premier temps : les marchés publics, le budget et les demandes d'autorisations d'urbanisme. En revanche, tous les autres domaines d'actions de la collectivité pourront faire l'objet de transmissions dématérialisées, sauf contrainte technique particulière. Il est à noter que la télétransmission est décidée de manière volontaire par la collectivité et que le retour aux transmissions sous forme papier est possible en cas d'insatisfaction.

Les moyens techniques nécessaires à la mise en œuvre de ACTE sont proposés par le Syndicat Informatique de Charente-Maritime dans le cadre d'un dispositif global d'accompagnement de ses collectivités adhérentes vers la dématérialisation. Ce dispositif départemental, baptisé Ses@me (Service Sécurisé d'@ccès à la Modernisation des Echanges), apporte un service complet d'accompagnement qui inclut les prestations de mise en œuvre (formation, installation, assistance) et la fourniture des solutions techniques nécessaires (Tiers de télétransmission « STELA » homologué par le Ministère de l'Intérieur, et Certificats d'authentification de niveau3+ émanant de « CertEurope », Autorité de Certification homologuée par le Ministère des Finances).

Le financement de Ses@me est inclut dans les forfaits réglés en début d'année par les adhérents. Le démarrage d'ACTES peut donc être assuré sans coût supplémentaire pour les collectivités adhérentes (pas de coût de mise en œuvre, ni de surcoût de fonctionnement induit).

Ayant pris connaissance de ces éléments et soucieux de moderniser l'action administrative de la collectivité en tirant parti de l'opportunité offerte par le programme ACTES de dématérialiser les transmissions au service du contrôle de légalité,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ACTES avec le représentant de l'Etat et l'ensemble des documents annexes s'y rapportant pour une mise en place de ce service à compter du 1^{er} janvier 2012.

IX. SEMIS – ENGAGEMENTS FINANCIERS :

Conformément à la convention de rénovation du 10 juin 1993.
Suite à la réception du bilan et des comptes de résultat 2010, certifiés conformes par le Commissaire aux comptes de l'opération réalisée sur notre commune.
Conformément à l'article 1523-5 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'engagement financier pris lors de la création des 5 logements locatifs sociaux situés « n° 3 rue de Saintes ».

La situation au 31 décembre 2010 s'élève à :

- 33 420,47 € (moins trente-trois mille quatre cent vingt euros et quarante-sept centimes).

Le Conseil approuve cette situation.

X. BAIL CIVIL AVEC FRANCE TELECOM :

Jusqu' à ce jour, France Telecom utilise une petite partie d'un bâtiment communal dans lequel est implanté du matériel électronique pour l'exploitation des équipements du réseau.

Monsieur le Maire donne lecture du bail civil proposé par France Telecom.

Après discussion,
Le Conseil Municipal

AUTORISE

- l'implantation, l'exploitation et l'entretien des installations de télécommunications au sein d'un local communal d'environ 3 m² sur la parcelle cadastrée section AM n° 13 située sur la place de la mairie.
- le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 300 € hors taxes. La révision du loyer se fera chaque début d'année comme précise à l'article 4 du bail.

Le Conseil souhaite que ces éléments soient transmis à la Sté France Telecom.

Il donne tous pouvoirs au maire pour négocier avec cette société et l'autorise à signer le bail civil.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Route Départementale n° 216 – mesures de vitesse :**

Plusieurs administrés sont venus signaler la vitesse excessive sur la rue de Rétaud.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011**

A la demande de M. le Maire, la Direction des infrastructures, Agence Territoriale de Saint Jean d'Angély a fait procéder du 29 juin au 10 juillet 2011 à des mesures de vitesse sur la route départementale n° 216. Ils vous adressent un tableau présentant la synthèse des résultats. M. le Maire donne connaissance des conclusions car à la lecture de ce tableau on constate que les vitesses moyennes des usagers sont légèrement inférieures à la vitesse autorisée de 50 km/h, ce qui ne confirme par les vitesses ressenties par les riverains.

Vidéo projecteur pour la nouvelle salle de réunion du Conseil Municipal :

Après présentation du devis de l'entreprise Mandin Palissier. Les conseillers décident de procéder à la mise en place des câbles et autres fournitures. L'achat de l'appareil est reporté à l'année prochaine.

Signalétique des villages :

Lors de l'élaboration du budget 2011, le Conseil Municipal a décidé la mise en place de la signalétique des villages. La Sté « JR Signaletic » nous a adressé un devis pour 70 panneaux et poteaux aciers pour un total HT de 3900 €. A l'unanimité des personnes présentes, la liste des villages va être transmise à cette société. La municipalité a choisi des panneaux (fond bordeaux) écriture blanche.

Emplacement pour commerce ambulant :

M. le Maire donne lecture d'une demande d'emplacement pour un camion à pizza.

Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

Vente d'une perceuse à colonne :

Une administrée propose au Conseil Municipal la vente d'un matériel d'occasion : une perceuse à colonne avec plusieurs forêts au prix de 400 €. Après discussion, le Conseil ne souhaite pas acquérir ce matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Philippe SOULISSE



Jean Joël BODIN



Bernard HAGUENIN



Freddy CHAUVIN



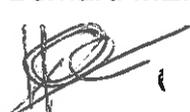
Daniel FAURE



Cédric BODIN



Bernard MENARD



Stéphane BOUILLON



Francis BOUTEILLER



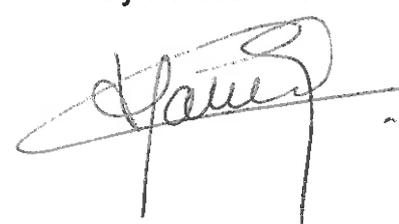
Monique HERRMANN



Corinne AUBIN



Sylvie VIGNAUD



Ordre du jour :

- Choix de l'architecte pour le projet d'aménagement des locaux commerciaux
- Réforme de la fiscalité de l'aménagement : remplacement de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) par la Taxe d'Aménagement (TA)
- Continuité de la décision : Vente du bâtiment (Presbytère)
- Transformation du poste de secrétaire de Mairie en poste d'attaché principal
- Augmentation du nombre d'heures de la cantinière de l'école primaire
- Questions diverses

Le 03 octobre 2011 à 21 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 26 septembre 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean Joël, HAGUENIN Bernard, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, MENARD Bernard, BOUILLON Stéphane.

Mmes AUBIN Corinne, HERRMANN Monique et VIGNAUD Sylvie.

ABSENTS EXCUSES : MM. RICHARD Claude, BOUTEILLER Francis et BODIN Cédric.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MENARD Bernard.

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 21 h 00.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2011.

I. AMENAGEMENT DES LOCAUX COMMERCIAUX :

- Considérant l'évolution constante de la population. (Recensement 2011 : 953 habitants de Rioux).
- Etant donné que les travaux pour la création ou le maintien des commerces dans les communes rurales bénéficient d'importantes subventions.
- Vu que dans sa séance du 11 juillet 2011, les conseillers présents ont réfléchi à l'évolution possible des commerces à Rioux.
- Vu que la boulangerie a déjà cessé son activité, que la propriétaire de l'alimentation souhaite arrêter la sienne dans quelques mois.
- Vu que la totalité des associations vont occuper les salles disponibles à l'ancienne école (club 3^{ème} age, chorale, associations des nourrices agréées...).

Pour conserver une dynamique à la commune, la majorité des élus a décidé de contacter trois architectes afin de faire aménager des locaux commerciaux dans le bâtiment de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire donne lecture des éléments reçus :

1. Agence de maîtrise d'œuvre CAILLAUD PIGUET :

Les honoraires sont fixés à 11 % du montant HT estimé des travaux. Afin d'établir les relevés de l'existant et une première esquisse, une indemnité forfaitaire pour études d'un montant de 1000 € HT est demandée.

**COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2011**

2. Cabinet MG+ Architecture :
Pour une mission de base, le taux de rémunération est fixé à 11,50 %.

3. Cabinet d'architecture BERTHET ROCHE :
Le taux de rémunération est égal à 9,8 % du montant estimé des travaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil choisit le cabinet d'architecture BERTHET ROCHE pour la réalisation des locaux commerciaux dans le bâtiment de la salle des fêtes.

II. DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Vu la loi de finances rectificative pour 2010, publiée au journal officiel du 30 décembre 2010 qui intègre une réforme importante de la fiscalité de l'urbanisme à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu les renseignements et précisions obtenues des services de l'Etat lors de la réunion qui s'est déroulée à Saintes le 3 octobre 2011.

Vu le taux de la taxe locale d'Equipement fixé depuis l'année 2005 égal 2 %.

Le conseil municipal décide,

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme pour y être appliquée.

III. Aliénation d'un bâtiment (ancien presbytère) logement locatif, salle des Associations, salle du Conseil Municipal :

Vu la décision prise à l'unanimité par la municipalité dans sa séance du 11 juillet 2011.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, que cet ensemble immobilier n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, que dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation.

Le Conseil,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des domaines.

Vu l'estimation du bien réalisée par les agences immobilières : Abel Immo et FOCH Immobilier.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

DECIDE

- de fixer à (180 000 €) cent quatre vingt mille euros, le prix de vente de cet immeuble.
Avec obligation d'accepter la servitude France Telecom.

- que le terrain vendu avec ce bâtiment sera du côté « Est » en alignement d'un coin de muret à un autre.

AUTORISE

M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble souhaité.

Que cette vente soit mise dans les agences immobilières ayant donné une estimation de ce bien.

IV. LA CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL :

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs
- Vu la parution du décret n° 2011-541 du 17 mai 2011.
Pris en application de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.
Qu'à ce titre, il se trouve confirmé la possibilité d'être intégré directement au sein de la même collectivité à un grade supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'Attaché Principal à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2012.

La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de répondre à une évolution de carrière.

Le grade unique de Secrétaire de Mairie est un cadre d'emplois en voie d'extinction.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

V. PERSONNEL DE LA CANTINE – Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet :

Le maire informe l'assemblée de la demande d'augmentation du temps de travail formulée par l'agent qui fait la cuisine à l'école primaire.

Après entretien de l'agent avec l'adjoint chargé du dossier, Mme AUBIN Corinne. Compte tenu de l'augmentation des effectifs de l'école.

Vu que la superficie de la cuisine demande plus de temps de nettoyage. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'agent travaillant à la cantine de l'école primaire à temps non complet créé initialement pour une durée de 26 heures par semaine à 26 heures 66 par semaine à compter du 1^{er} janvier 2012 (temps de travail annualisé).

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

OCTOBRE ROSE :

Le ministère de la santé, par l'intermédiaire de Mme NORA BERRA, Secrétaire d'Etat, a lancé la campagne OCTOBRE ROSE, campagne de mobilisation en faveur du dépistage organisé du cancer du sein.

Le maire a inscrit la commune à cette démarche et c'est donc le buste de la Marianne placé à la mairie qui sera enrubanne de rose.

BACS A FLEURS :

Mme Herrmann Monique propose afin d'embellir les entrées de bourg, la création de bacs à fleurs (sans fond) à proximité des panneaux de signalisation de Rioux. A l'unanimité, les membres présents décident la réalisation de ces bacs par les employés municipaux.

CIMETIERE :

Plusieurs élus signalent le mauvais fonctionnement de la 2^{ème} porte du cimetière. Il est probablement nécessaire de mettre une jambe de force métallique pour bloquer un des vantaux de la porte, ceci devant faciliter l'ouverture de l'autre battant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Philippe SOULISSE



Freddy CHAUVIN



Stéphane BOUILLON



Sylvie VIGNAUD



Jean Joël BODIN



Daniel FAURE



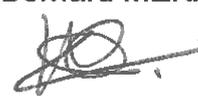
Monique HERRMANN



Bernard HAGUENIN



Bernard MENARD



Corinne AUBIN



COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2011

Ordre du jour :

2011/24

- Avenant n° 1 : Lot n° 2 ALM ALLAIN
- Avenant n° 1 : Lot n° 11 Sté DUPRE
- Avancement du dossier : création des commerces
- Cantine : augmentation du prix du repas
- Modification sur la création du poste d'attaché principal
- Questions diverses

Le 21 novembre 2011 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Rioux se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur convocation du 15 novembre 2011, sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ETAIENT PRESENTS : MM. SOULISSE Philippe, BODIN Jean Joël, HAGUENIN Bernard, CHAUVIN Freddy, FAURE Daniel, MENARD Bernard, BOUILLON Stéphane, RICHARD Claude, BOUTEILLER Francis et BODIN Cédric.
Mmes AUBIN Corinne et VIGNAUD Sylvie.

ABSENTE EXCUSEE: Mme HERRMANN Monique

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBIN Corinne

Sous la présidence de Monsieur SOULISSE Philippe, la séance est ouverte à 20 h 30.

Mme Sylvie Vignaud demande que soit notifié au procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2011 :

- « Mme Sylvie Vignaud informe le conseil municipal qu'elle n'a reçu que des échos négatifs sur la création des commerces dans la Salle des Fêtes ».

Après avoir pris acte de cette précision, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2011.

I. RESTRUCTURATION MAIRIE :

Avenant n° 1 – Lot n° 2 Gros Œuvre : ALM ALLAIN

Considérant que le mur de clôture entre le bâtiment Poste Mairie et le bâtiment Salle des Fêtes s'est effondré.

Vu l'obligation donnée par l'architecte des bâtiments de France de reconstruire ce mur.

M. le Maire donne connaissance du devis établi par l'entreprise ALM ALLAIN qui s'élève à 3971 HT € environ (trois mille neuf cent soixante et onze euros).

Après discussion,

Le Conseil Municipal DECIDE :

que la reprise du mur de clôture en maçonnerie d'une longueur d'environ 8 mètres sera fait par les employés communaux.

Il n'y a pas lieu d'établir un avenant sur le lot n° 2.

II. RESTRUCTURATION MAIRIE :

Avenant n° 1 – Lot n° 11 Chauffage Plomberie : Sté DUPRE

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu, le Code des marchés publics,

Vu, les marchés conclus avec les entreprises adjudicatrices des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 février 2011 relative à l'attribution des lots de l'opération « Restructuration de la Mairie ».

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2011

Vu les devis de l'entreprise DUPRE SAS concernant les travaux modificatifs suivants :

- la fourniture et pose de dalles d'isolation d'épaisseur de 68 mm sous plancher chauffant.
- la fourniture et pose d'un robinet de puisage cadenassable et remplacement des raccordements enterrés existants.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

- Lot n° 11

Attributaire : Entreprise DUPRE SAS

Adresse : 97 av. Gambetta

BP 30011 – 17101 SAINTES

Marché initial du 14 mars 2011 – montant : 50 942,42 € HT

Avenant n° 1 – montant : 1 117,25 € HT

Nouveau montant du marché : 52 059,67 € HT

AUTORISE

Le maire a signé l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

III. CREATION DES COMMERCES :

M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçus le 10 novembre, un groupe de 5 personnes venu lui donner son avis négatif sur l'aménagement de la Salle des Fêtes en locaux commerciaux.

Ces personnes lui ont également fait part du manque d'information sur ce projet ; sachant toutefois que les comptes rendus sont affichés sur 19 placards se trouvant dans les différents villages du territoire communal ; et qu'il y a déjà eu 2 réunions précédentes sur le sujet, que Rioux bénéficie d'un site internet régulièrement mis à jour où chacun peut lire les comptes rendus des réunions publiques tenues par les élus.

Ce groupe s'interroge sur différents points :

- Comment le Conseil Municipal a-t-il pris sa décision ?
- La Municipalité a-t-elle la certitude d'une vie possible pour les commerces ?
- Le financement de tels travaux a-t-il été étudié ?

M. le Maire souhaite donner certaines précisions afin de faire taire les rumeurs qui circulent.

- Comme mentionné dans le bulletin municipal 2011, la restructuration de la mairie a bénéficié de plusieurs subventions d'organismes publics, les dépenses sont payées sur fond propre de la commune sans avoir recours à l'emprunt ; et sans augmentation de la fiscalité pour l'année 2011.
- Concernant l'aménagement de la Salle des Fêtes, il s'agit d'une modification pour une nouvelle fonction et en aucun cas d'une destruction du bâtiment.

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2011

2011/25

- Pour ce projet, il s'est rendu à un rendez-vous avec Mme Hamon, inspecteur du Trésor Public à Gémozac. Actuellement, la situation financière est bonne puisque la commune est moins endettée que les communes de même strates démographiques.
La Trésorière va étudier l'impact financier de ce projet ; tant en dépenses qu'en recettes puisque plusieurs subventions viennent aider la commune pour cette réalisation.

- Il souhaite que chacun modère son engouement sur ce projet tout en relativisant ce dossier.
Dés qu'il aura du cabinet d'architecture Berthet-Roche une esquisse du projet et le montant de l'enveloppe financière à prévoir ; il propose aux conseillers municipaux de tenir une réunion publique d'informations.

Il donne la parole aux conseillers pour que chacun s'exprime :

- Sylvie Vignaud : Plusieurs administrés l'ont contacté pour signaler leurs mécontentements, elle souhaite vivement la tenue d'une réunion publique et serait favorable pour demander l'avis des administrés.
- Bernard Haguenin : Etant donné l'importance de ce sujet pour les administrés de Rioux, il est favorable à la tenue d'une réunion publique.
- Cédric Bodin : Il regrette le mauvais démarrage de cette opération, ceci étant dû à une mauvaise information donnée par plusieurs personnes. Il est favorable à une réunion publique d'informations sans mise en place d'un sondage.
- Francis Bouteiller : Il estime que la meilleure solution pour donner l'information c'est effectivement une réunion publique avec l'esquisse du projet et un chiffrage financier.
- Daniel Faure : Il félicite le maire pour les précisions apportées sur le financement du projet mairie. Ceci devrait faire taire les bavardages. Il est favorable à une réunion, mais ne souhaite pas la mise en place d'un sondage d'opinion.
- Freddy Chauvin : Il est défavorable à un sondage et s'interroge sur cette demande car il y a quelques années aucun référendum n'a été fait lors du transfert de l'école primaire à 500 mètres du bourg. Les conseillers sont élus pour faire évoluer la commune ; la majorité des rioutais ont donné leur confiance aux élus présents. Fonction qu'ils remplissent avec rigueur et sérieux.
- Claude Richard : Il est favorable à une réunion publique.
- Bernard Menard : Il est favorable à une réunion publique.
- Corinne Aubin : Elle rappelle que dans aucune discussion, il n'a été question de démolir la Salle des Fêtes. Elle est favorable à une réunion publique.
- Jean-Joël Bodin : Il précise que chaque projet est étudié avec beaucoup de sérieux et s'étonne que des personnes aient pu penser que le conseil prenait des décisions qui pourraient mettre en péril la bonne santé financière de la commune. Les conseillers ont longuement réfléchi à toutes les autres solutions qui pouvaient être envisagées avant de décider d'aménager la Salle des Fêtes en locaux commerciaux.

COMMUNE DE RIOUX
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2011

M. le Maire clos le débat en rappelant qu'à l'unanimité la municipalité s'emploie avec ardeur à conserver ses commerces.

Qu'à réception de l'esquisse du projet, il organisera une réunion publique.

IV. CANTINE : AUGMENTATION DU PRIX DE REPAS :

Vu les nouvelles applications du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 qui supprime l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public, sous réserve de ne excéder le coût du service rendu par usager.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de respecter la logique du pourcentage d'augmentation faite jusqu'à ce jour.

Après discussion, à l'unanimité il est décidé une augmentation de 0.10 centimes. Ce qui fixe le prix du repas pour les enfants à 1,90 €. Cette augmentation étant applicable à compter de 1^{er} janvier 2012.

Le tarif pour les repas des adultes sera fixé en référence à celui des avantages en nature donné par l'URSSAF.

V. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL :

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2011 de créer un poste d'attaché principal en référence à la parution du décret n° 2011-541 du 17 mai 2011.

M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçu deux courriers :

- le service des Carrières au Centre de Gestion qui nous avait informé de cette accessibilité au grade supérieur ; nous écrit qu'après contrôle auprès de son service juridique, l'intégration directe dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux n'est à ce jour pas ouverte aux secrétaires de mairie.
- le service de la sous-préfecture qui nous informe que les titulaires du grade d'attaché principal exercent leurs fonctions dans les communes de plus de 2000 habitants.

De ce fait,

Le Conseil Municipal annule sa délibération du 3 octobre 2011 concernant la création d'un poste d'attaché principal.

VI. LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE – Résiliation convention PALULOS :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération, il a été conclu une convention avec l'Etat pour le financement par une aide PALULOS des travaux de réhabilitation de deux logements situés dans l'ancien presbytère.

En contrepartie de la subvention ainsi obtenue la commune s'est engagée à affecter ces appartements concernés à l'usage locatif d'habitation principale et à pratiquer des loyers sociaux.

Cette convention conclue le 10 mai 1985, publiée au Service des Hypothèques le 19 juillet 1985, a expiré le 30 juin 1994 et, à défaut de résiliation expresse, elle a été tacitement reconduite par période de trois ans.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la dénonciation de cette convention.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé du maire

DECIDE :

- la dénonciation de cette convention PALULOS conclue avec l'Etat.

CHARGE :

M. le Maire de procéder aux actes nécessaires soit par notaire, soit par huissier ;
et de notifier le non renouvellement de cette convention au service de l'Etat avant
le 31 décembre 2011.

QUESTIONS DIVERSES :

- CIMETIERE :

Mme Sylvie Vignaud demande que les allées du cimetière soient faites pour
faciliter l'accès aux concessions.

La porte qui se trouve dans le fond a besoin d'être changée. Un devis va être
demandé à la Sté Metalic de St André de Lidon.

M. Cédric Bodin propose la modification de l'emplacement de cette porte qui
pourrait permettre un accès direct sur le futur parking. Cette proposition va être
étudiée sur le terrain par la commission cimetière.

- SIGNALETIQUE DES VILLAGES :

Les nouvelles pancartes étant reçues, elles seront prochainement mises en
place par les employés municipaux.

M. le maire donne la parole aux personnes présentes qui s'expriment sur
l'installation des commerces dans le bâtiment de la Salle des Fêtes.

Certaines personnes manifestent leurs attachements au maintien de la Salle des
Fêtes au centre du bourg. Alors que d'autres personnes sont favorables à cette
transformation pour favoriser le maintien des commerces et l'évolution de la
commune.

L'ensemble des personnes présentes a pris note qu'une réunion publique se
tiendra avec présentation de l'esquisse du projet avec son chiffrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Philippe SOULISSE



Jean Joël BODIN



Bernard HAGUENIN



Freddy CHAUVIN



Daniel FAURE



Bernard MENARD



Stéphane BOUILLON



Cédric BODIN



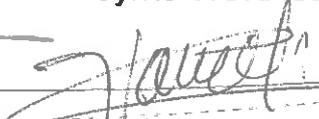
Francis BOUTEILLER



Claude RICHARD

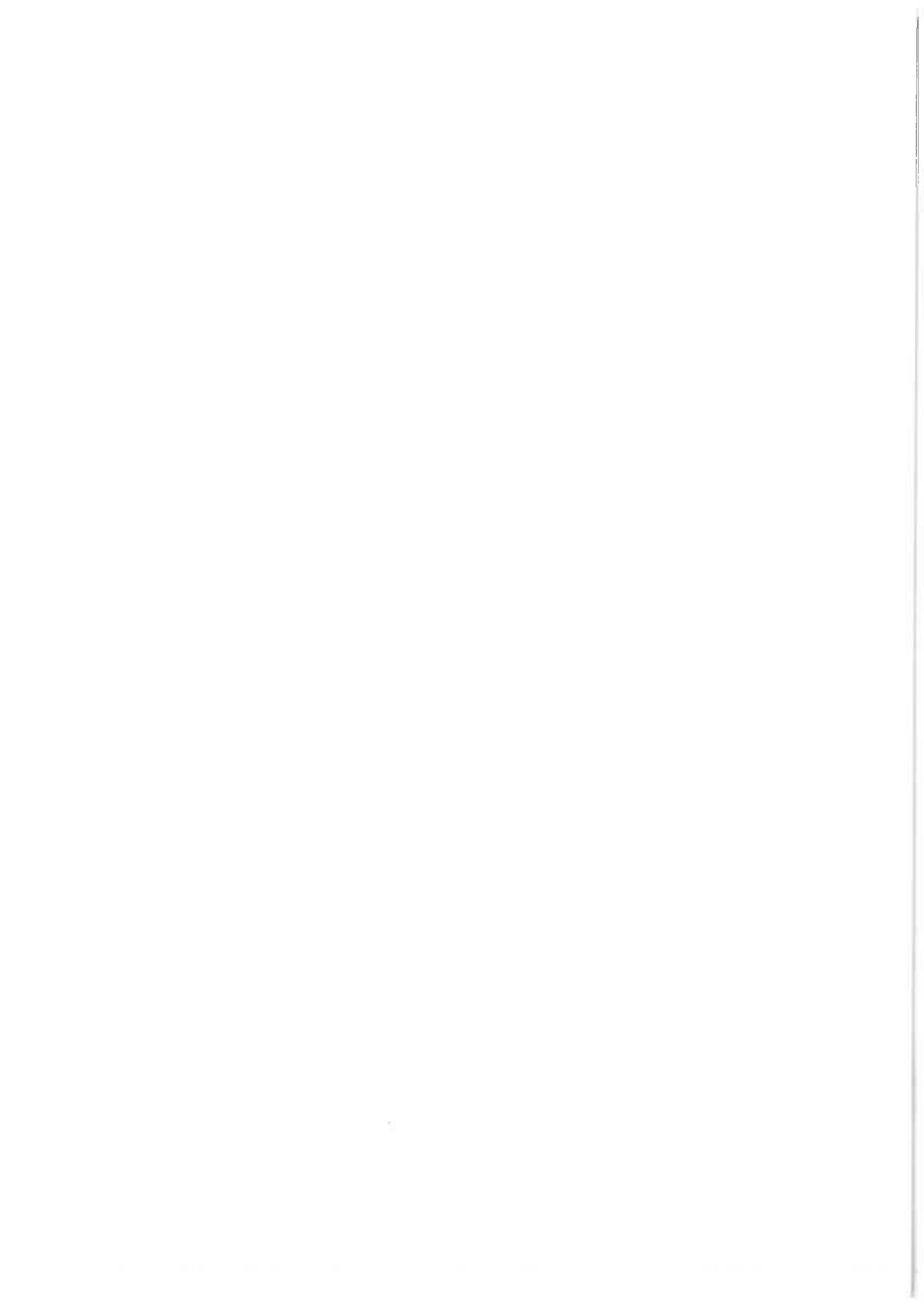


Sylvie VIGNAUD



Corinne AUBIN





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ANNÉE 2011

PAGE DE CLÔTURE